

NOTE SUR L'AIC D'HOUMT - SOUK

Par

M. SOURDAT - Pédologue (S.S.E.P.H)

(Mars 1960)

NOTE SUR L'AI⁵ D'HOUMT SOUK

Par

M. SOURDAT

Pédologue (SSEPH)

(Mars 1960)

NOTE SUR L'AIC D'HOUMT SOUK

SUITE A : P.V. du conseil d'administration du G.I.H de Djerba du 28/5/59.

Note de l'Ingénieur en Chef H.A.R. du 30/12/59.

OBJET : Remise en fonctionnement du périmètre et déplacement éventuel du périmètre.

I - ETUDE DU DOSSIER

1°) Rapport de l'Ingénieur des Services Agricoles de Gabès daté du 28 Janvier 1950.

Ce rapport signalait :

- Que l'A.I.C. a été laborieusement constituée et n'a jamais réellement fonctionnée.
- Que des trois forages qui devaient l'alimenter, seul le IV débite 10 l/s, les puits III et V étant taris.
- La relance de l'A.I.C. était subordonnée soit à la réfection des forages, soit à la réalisation d'un nouveau forage.
- Mais l'avant projet économique et agricole fait ressortir l'impossibilité pour l'A.I.C. de supporter la part de frais d'un nouveau forage et de nouvelles installations hydrauliques en effet :

L'Aptitude agricole de la population est médiocre.

Les eaux très chargées.

Le Sol médiocre.

.../...

La vocation à une culture demi-sèche de céréales et d'arbres fruitiers n'est pas de celles qui par une haute productivité justifient les grands investissements.

Le rapport préconise donc :

Que le débit du puits IV soit maintenu, si possible augmenté aux moindres frais.

Qu'une expérimentation soit entreprise à Djerba et à Zarzis pour déterminer les possibilités culturales et leur rentabilité dans les conditions données du sol et de l'eau.

En particulier : Cultures fourragères - Luzerne
" maraîchères - Asperges
" vivrières.

Il fixe le montant des redevances par ha et par an sur la base d'un débit de 35 l/s réparti sur 50 ha.

2°) - L'étude pédologique de M. DESSUS - Juillet 1950.

Rappelle les conditions naturelles et économiques générales de l'A.I.C.

Rappelle que l'eau de la nappe utilisée par les forages IV et V contient :

R-S 5.480 mg.
S.A.R ~~17~~.

Que l'eau des puits de surface fait au minimum 4,5 gr et plus souvent 8 à 12 gr.

Etablit une cartographie sommaire selon 3 bandes parallèles :

Zone A : Sol moyen peu profond sur croûte.
" B₁ : Sol moyen profond.
" B₂ : Sol léger profond limité au plan d'eau.

Préconise le déplacement du périmètre sur les zones de sol B₁ et B₂ situées à une côte supérieure à 3,50.

--- La restriction de la zone A à sa partie Est.

.../...

- L'abandon du projet d'extension vers le Sud sur une zone située entre la route d'Adjim et la route d'Héna K'Bira.

Signale le bon état des cultures au Nord du périmètre dans la zone anciennement irriguée par le puits III et qui pourrait être rendu à l'irrigation avec profit.

Met en garde contre la culture de l'olivier qui dans certains sols saturés de sels a donné lieu à un entrave-ment gypseux au niveau des racines.

II - RECONNAISSANCE DU 7/1/60 EFFECTUEE PAR MM. ROEDERER ET SOURDAT

1°) Fonctionnement de l'A.I.C.

Constate :

La mauvaise apparence de la potence du forage IV.

L'écoulement de l'eau dans la séguia principale Sud jusqu'à la buse numérotée 20 et dans une séguia secondaire qui se perd dans les parcelles 32 et 33.

Le reste est abandonné, les conduites disjointes, les siphons comblés.

Le forage III ayant disparu la séguia principale Nord est détériorée, bouchée, disjointe.

Il existe des jardins irrigués médiocres au départ de la séguia Sud (zone A Sud-Est).

- Des cultures sèches correctes zone B₁

- Des cultures sèches médiocres zone B₂

Avec irrigation au dalow à partir des puits de surface.

La pépinière des S.A. (parcelle 41) utilise l'eau d'alimentation de la ville. Elle ne résoud donc pas le problème d'expérimentation préconisé ci-dessus.

Les redevances de l'A.I.C. ne sont pas régulièrement acquittées.

L'A.I.C. est donc en plein marasme et son capital technique est détérioré.

.../...

2°) Observations pédologiques.

Il existe 2 lignes de relief :

- l'une correspondant à la zone A suit la route d'Houmt-Souk Méleita. Le sol est moyen, peu épais, reposant sur une dalle calcaire compacte.

- l'autre correspondant à la zone B₂ suit le tracé de l'ancienne séguia Nord. Le sol sablonneux² repose sur la dune consolidée.

La zone B₁ correspond à la dépression intermédiaire les apports sablo-limoneux y sont plus épais et plus humides.

Il semble que la culture arrosée de plantes à faible enracinement soit possible dans la zone A et la culture arbustive dans les zones B₁ et B₂ et A Est.

3°) Analyse de l'eau.

Un prélèvement du 26/3/60 donne les résultats suivants :

Ca	352 mg	17.6 me/l
Mg	116	9,6
Na	1748	76
SO ₄	1717	35.6
Cl	2378	67
CO ₃	48	1.6
R.S.	6320	D.H. 130,5

Eau à salinité excessive et fort danger d'alcalisation.

.../...

CONCLUSION

Les bases du rapport de M. DESSUS restent valables : les suites à donner sont subordonnées au programme économique et aux investissements qu'on voudra y consacrer.

Compte tenu des aléas économiques il peut sembler suffisant de remettre en état le réseau actuel en préconisant :

- Les cultures superficielles dans la zone A Ouest.
- Les cultures arbustives ailleurs.

En appliquant une irrigation très surveillée avec un bon drainage.

Si la relance de l'A.I.C. était envisagée sur la base d'un nouveau forage ou d'un nouveau réseau, il conviendrait de déplacer le périmètre vers les zones B₁ et B₂ sur un tracé qu'une étude de détail pourrait préciser, l'ancien tracé de la séguia Nord paraît favorable.

GABES, le 15/3/60

PIECE JOINTE : La carte annexée au rapport de Mr. DESSUS.

PIECE ANNEXEE AU DOSSIER

I - Plan de HOUMT-SOUK ; échelle au 1/2.000^e


(Terrains irrigués par les eaux du puits artésien)

HOUMT-SOUK
 TERRAINS IRRIGUES
 PAR LES EAUX DU PUIS ARTESIEN
 COPIE
 PLAN PARCELLAIRE (1899)

Echelle 1/2.000

Légende pédologique

- 3: fossé d'observation.
- ◆ 2: fossé d'observation avec prélèvement échant^{on} du plan d'eau.
- 53: point d'eau observé
- : limite des zones de type (A)



CONSTITUTION EN SERVICE DE 1899

Sourdat Michel, Dessus P. (collab.)

Note sur l'AIC d'Houmt Souk

Gabès : SSEPH, 1960, 6 p. multigr.